

**Réunion du CSRD
du 17/02/2009**

Etaient présents : MM : M.TAMARDATAZA - M.HAMMOUTENE – M. ATBI.

Ordre du jour :

- 1/- Courrier départ*
- 2/- Etude de prêts*
- 3/- Etude d'échange*
- 4/- Etude de mutation exceptionnelle*
- 5/- Affaire disciplinaire*

1/-Courrier départ :

PV N° 17 CSRD du 19/01/2009

2/- Etude de prêts

Prêt d'athlètes ZERROUKI Y. et MAHDJOUBI T. du POC au profit du club MBB en vue d'une participation aux compétitions Internationales (Coupe Arabe des Clubs)

- Vu les contrats de prêts de deux athlètes*
- Vu les justificatifs de paiement des droits de prêt*

La commission décide

Article unique : prêts accordés à titre exceptionnel pour la Coupe Arabe des Clubs du 15/02/2009 au 03/03/2009.

Prêt de l'athlète AGROUN Omar du club ASVB/OSMB au profit du club NRBBA en vue de participation à la Coupe Arabe.

- Vu le contrat de prêt*
- Vu les justificatifs de paiement des droits de prêt*

La commission décide

Article unique : prêt accordé à titre exceptionnel pour participation à la Coupe Arabe des Clubs du 15/02/2009 au 03/03/2009.

3/- Etude d'échange

Echange de l'athlète BOURAKBA M. du club ESS avec l'athlète BOUCIF Z. du club OEO.

- *Vu les bordereaux et licences des deux athlètes déposés à la FAVB en date du 21/01/2009*
- *Vu les demandes de licences des deux athlètes*
- *Vu les actes de naissances N° 12 des deux athlètes.*
- *Vu les contrats d'échange.*
- *Vu les justificatifs de paiement des droits d'échange.*

La commission décide

Article unique : Echange accordé à compter du 22/01/2009

4/- Etude de Mutation Exceptionnelle

Mutation exceptionnelle de l'athlète KADDI Y. du club ESB vers le club WOR

- *Vu le bordereau et la licence déposés à la FAVB en date du 28/12/2008*
- *Vu la demande de licence de l'athlète*
- *Vu l'acte naissance N°12 de l'athlète*
- *Vu la fiche de résidence délivrée à la l'athlète par l'APC de Boumerdès.*
- *Vu la carte de vote de l'athlète établi par l'APC de Boumerdès*
- *Vu l'attestation d'affectation de l'athlète d'Oran vers Alger.*
- *Vu le justificatif de paiement des droits de mutation*
- *Vu les récépissés des primatas des avis de démission adressés à la FAVB et au club quitté en date du 14/09/2008.*

La commission décide

- *Article unique : Mutation exceptionnelle accordée à compter du 31/12/2008*

5/- Affaire disciplinaire

Affaire N° 01 :

Rencontre NRBBA/GSP S/H Championnat National 1A du 02/02/2009

- *Vu le rapport de l'arbitre mentionnant l'arrêt de la rencontre pendant 7mn dû au mauvais comportement du public*

La commission décide

Article unique : une amende de 10.000 DA est infligée au CSA/ NRBBA cf au BSF aliéna 19 des RG de la FAVB

Affaire N° 02 :

Rencontre GSP/ESB S/H Club National 1A du 22/01/09

- *Vu la feuille de match mentionnant le mauvais comportement du joueur HAMMOUCHE Sofiane Licence N° 267 du GSP.*
- *Vu les rapports des arbitres confirmant les faits.*

La commission décide

Article 1 : Le joueur HAMMOUCHE S. Licence N° 267 est suspendu 2 matchs fermes à compter du 17/02/09 cf au BPDRQ aliéna 2 des RG de la FAVB

Article 2 : Une amende de 10.000 DA est infligée au club GSP cf au BSF aliéna 19 des RG de la FAVB